

**1. DÉNOMINATION DE PROFESSION**

5 0211 16 13 Hangosító

**2. TRADUCTION DE LA DÉNOMINATION DE PROFESSION**

Sonorisateur

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNÉE À TITRE D'INFORMATION)

**3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT**

- utilise le matériel de sonorisation et d'événementiel en toute confiance et est capable de comprendre le fonctionnement du matériel utilisé;
- s'oriente dans des genres musicaux classiques et modernes et contribue, par son travail, à l'aide de ses connaissances techniques, à l'épanouissement des productions artistiques dans la sonorisation en direct;
- outre les connaissances de base nécessaires, applique efficacement ses connaissances sur l'utilisation des microphones dans la sonorisation;
- réalise, en possession de ses connaissances d'acoustique, acoustique des instruments, théorie de la musique, connaissance des genres, histoire du son, esthétique du son, déontologie des techniciens du son et d'anglais technique, le mixage sonore d'événements, de moniteurs et de spectateurs;
- accomplit des tâches complexes de technique du son au sein d'une équipe, sous la direction d'un ingénieur en chef;
- travaille en collaboration avec des représentants des domaines co-spécialisés (visuels, médias, théâtre);
- recueille des informations pour les besoins en technique du son des nouvelles productions;
- prépare et traite la documentation liée à son travail.

**4. LES MÉTIERS QUE LE TITULAIRE DU SUPPLÉMENT AU CERTIFICAT PEUT EXERCER**

3719 autres occupations artistiques et culturelles

**(\*) Note explicative:**

<sup>1</sup> En langue originale. | <sup>2</sup> La traduction indicative de la dénomination. | <sup>3</sup> A remplir si nécessaire. Le supplément au certificat fournit des informations supplémentaires sur la qualification et n'a pas de statut juridique en tant que tel. Le format se base sur la décision (UE) 2018/646 du Parlement européen et du Conseil du 18 avril 2018 concernant un cadre commun pour l'offre de meilleurs services dans le domaine des aptitudes et des certifications (Europass) et abrogeant la décision no 2241/2004/CE.

©Union Européenne, 2002-2020 | europass.cedefop.europa.eu ©

## 5. RECONNAISSANCE OFFICIELLE DU SUPPLÉMENT AU CERTIFICAT

<p><b>Nom et statut de l'organisme délivrant le supplément au certificat</b></p>	<p><b>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du supplément au certificat</b></p> <p>Ministère de l'Innovation et de la Technologie</p>												
<p><b>Niveau du supplément au certificat (national ou international)</b></p> <p>Niveau du CNCP de la Hongrie: 4</p> <p>Niveau du CEC: 4</p> <p>N° DKK: 3</p>	<p><b>Echelle de notation/Exigences aux examens</b></p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p> <p>L'admission à l'examen sectoriel de base est ouverte aux personnes ayant accompli avec succès les années de scolarité requises ou aux personnes dont les connaissances préalablement acquises et déjà reconnues remplissent les exigences de l'examen sectoriel de base. L'admission à l'examen professionnel est subordonnée à l'accomplissement avec succès de toutes les années de scolarité requises et de la période ininterrompue de stage professionnel. Si l'élève est tenu de passer un examen sectoriel de base, celui-ci est pris en compte avec la pondération suivante: L'examen de base sectoriel est pondéré dans le résultat de l'examen professionnel avec la pondération suivante : Examen de base sectoriel : %, Examen professionnel : 100%</p>												
<p><b>Mention de série du supplément au certificat: CXK A</b></p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p><b>Date de délivrance du supplément au certificat: 2023.12.07</b></p>	<p><b>La dénomination des matières théorétiques et pratiques de l'examen de base sectoriel et de l'examen professionnel, ainsi que leur évaluation sur la base d'une échelle à cinq points</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="2"><b>Examen de base sectoriel:</b> Accompli par la reconnaissance des acquis</td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>Examen professionnel</b></td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>tâche de projet</b></td> </tr> <tr> <td>applique les connaissances professionnelles de la technique du son dans la pratique</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td>Résultat de l'examen professionnel en pourcentages</td> <td style="text-align: center;">100%</td> </tr> <tr> <td>Résultat de l'examen professionnel en notes</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> </table>	<b>Examen de base sectoriel:</b> Accompli par la reconnaissance des acquis		<b>Examen professionnel</b>		<b>tâche de projet</b>		applique les connaissances professionnelles de la technique du son dans la pratique	5	Résultat de l'examen professionnel en pourcentages	100%	Résultat de l'examen professionnel en notes	5
<b>Examen de base sectoriel:</b> Accompli par la reconnaissance des acquis													
<b>Examen professionnel</b>													
<b>tâche de projet</b>													
applique les connaissances professionnelles de la technique du son dans la pratique	5												
Résultat de l'examen professionnel en pourcentages	100%												
Résultat de l'examen professionnel en notes	5												
<p><b>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</b></p> <p>Dans l'enseignement secondaire</p>	<p><b>Accords internationaux</b></p>												
<p><b>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</b></p>													
<p><b>Base légale</b></p> <p>Décret gouvernemental 12/2020 (II. 7.) sur l'application de la loi sur l'enseignement et la formation professionnels, Décret gouvernemental 319/2020 (VII. 1.) modifiant le décret gouvernemental 12/2020 (II. 7.) sur l'application de la loi sur l'enseignement et la formation professionnels.</p>													

## 6. MODES D'ACCÈS AU SUPPLÉMENT AU CERTIFICAT OFFICIELLEMENT RECONNUS

Description de la formation sectorielle initiale, de l'enseignement théorique et de la formation pratique professionnelle	Répartition du nombre total d'heures du programme
Durée totale de la formation	480 heures
<b>Niveau d'entrée requis:</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Qualification scolaire: certificat de fin d'études primaires ou achèvement du programme « Dobbantó »</li><li>- Le contrôle médical de l'aptitude à la santé au travail est requis</li></ul>	
<b>Plus d'informations:</b>	
<b>MATIÈRE PRATIQUE PROFESSIONNELLE</b>	
Fondamentaux de la musique	HORAIRE 12 heures
Fondamentaux de la technique du son	12 heures
Sonorisation de la scène	12 heures
<b>MATIÈRE THÉORÉTIQUE PROFESSIONNELLE</b>	
Fondamentaux de la musique	HORAIRE 12 heures
Fondamentaux de la technique du son	12 heures
Sonorisation de la scène	12 heures
Stage professionnel continu	160 heures
Au Total	232 heures
Les exigences relatives à l'éducation et à l'accomplissement des formations, ainsi que les conceptions de programmes sont disponibles à l'adresse suivante: <a href="https://ikk.hu">https://ikk.hu</a> .	
Le présent supplément au certificat a été élaboré conformément au décret gouvernemental 12/2020 (II. 7.) relatif à l'application de la loi sur la formation professionnelle.	
<b>Centre national de référence : Service nationale pour la formation professionnelle et l'éducation des adultes : <a href="https://nrk.nive.hu">https://nrk.nive.hu</a></b>	

Chef de l'organisateur d'examen:  
Date de délivrance: 2023.12.07

**CACHET**